

gouvernements ne sont pas déductibles aux fins de l'impôt sur le revenu. Les déductions les plus importantes touchaient les frais d'exploration, qui étaient déductibles à 100 p. 100 dans l'année où les dépenses ont été engagées. Les dépenses de mise en valeur étaient déductibles à 30 p. 100, et les paiements de primes foncières au taux de 10 p. 100. En plus de tous ces stimulants qui étaient en fait des dépenses fiscales du gouvernement national, les entreprises qui exploitaient les ressources pouvaient déduire un tiers de leurs dépenses d'exploration, la plus grande partie de leurs dépenses de mise en valeur et certaines dépenses d'immobilisation, ainsi que la moitié des dépenses pour installations de récupération assistée, en vertu de la déduction pour épuisement gagné. Cette déduction est défalquée des revenus de ressource jusqu'à concurrence de 25 p. 100 de ces revenus.

Ce traitement préférentiel de l'industrie énergétique canadienne était financé par une perte de revenus du gouvernement fédéral et en fin de compte par les contribuables canadiens. Il devait servir à encourager la prospection et à permettre des approvisionnements garantis. On peut se faire une idée de l'ampleur des efforts de promotions entrepris par le gouvernement national en consultant le compte des dépenses fiscales qui a été publié par le gouvernement précédent en décembre 1979 et qui était accompagné des documents budgétaires de ce même gouvernement. Supposons que les dispositions fiscales destinées à aider l'industrie énergétique soient supprimées. Quelles autres recettes le gouvernement fédéral toucherait-il? L'amortissement accéléré pour les dépenses de prospection, l'amortissement accéléré pour les dépenses de développement et l'indemnité d'épuisement acquise ont coûté au gouvernement fédéral 425 millions de dollars en recettes perdues l'an dernier. Si l'on ajoute les autres déductions, les dépenses fiscales du gouvernement fédéral en 1979 au titre des industries minière, pétrolière et gazière ont dépassé les deux milliards de dollars. Quoique ce ne soit là qu'une estimation, et sous réserve de plus ample clarification, cela donne une idée de l'apport du contribuable canadien au développement de l'industrie énergétique et aux régions du Canada qui ont bénéficié directement de l'exploitation pétrolière.

● (2050)

Il se peut que nos pratiques antérieures aient été trop généreuses. Comme le précédent ministre des Finances, le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) l'a fait observer l'année dernière, dans le système actuel, des Canadiens touchent des revenus élevés peuvent bénéficier de crédits d'impôt qui sont en fait supérieurs à leurs frais d'investissement. Un tel état de choses ne peut pas être toléré. On peut en dire autant à certains égards du système antérieur qui favorisait des régions en particulier aux dépens du bien du pays ou qui favorisait, comme je vais le démontrer dans un instant des sociétés étrangères au détriment de sociétés canadiennes.

Le vieux système des stimulants fiscaux à l'intention de l'industrie pétrolière tendait plutôt à favoriser les sociétés étrangères parce que les stimulants se présentaient sous la forme d'amortissements en regard des bénéfices courants. La plupart des compagnies canadiennes ne réalisaient pas d'assez importants bénéfices pour pouvoir en profiter. Il en a résulté que les grandes compagnies pétrolières ont souvent été en mesure d'enchérir sur les petites compagnies canadiennes dans

le cas de ventes de terrains à l'enchère, d'affermages ou de rachats d'autres compagnies.

Nous, le gouvernement national et en définitive les contribuables canadiens, avons payé 94 p. 100 du coût des puits de plus de 5 millions de dollars et les deux tiers des autres coûts des travaux de forage comme ceux de la mer de Beaufort. Nous, le gouvernement national et par conséquent les contribuables, avons payé plus de la moitié, plus de 50c. de chaque dollar consacré à la mise en valeur des sables pétrolifères.

Je donne ces chiffres pour montrer que des résultats imprévus se sont produits. Tandis que les grandes entreprises, les filiales de sociétés étrangères, ont dû dépenser 37c. de chaque dollar pour la prospection, une petite compagnie typiquement canadienne a dû consacrer environ 60c. aux mêmes travaux. Il est clair qu'un changement s'impose.

Je veux signaler que les dépenses fédérales que j'ai décrites comme des amortissements n'ont pas été les seules à limiter les recettes fiscales fédérales. Je voudrais développer cet argument pendant quelques instants. A mesure que les prix du pétrole augmentent, la position fiscale du gouvernement fédéral s'est détériorée sous l'ancien régime de revenu. Pourquoi? Parce que nous nous sommes engagés à maintenir un prix unique pour le pétrole importé ou canadien afin que les Canadiens ne soient pas désavantagés par les variations de prix régionales.

Pour maintenir ce régime de prix unique nous subventionnons donc naturellement le prix du pétrole importé à grands frais. Deuxièmement les revenus provenant des ressources nuisent à l'égalité régionale. Comme le gouvernement fédéral est responsable en dernier ressort de l'égalité économique régionale il lui faut transférer davantage d'argent directement aux provinces défavorisées sous forme de versements de péréquations ou indirectement sous la forme des efforts du ministère de l'expansion économique régionale par exemple.

Je n'ai pas fait allusion à nos autres importantes responsabilités fédérales telles que dans le domaine des soins de santé, de l'assurance hospitalière et de l'instruction post-secondaire. Comme le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) l'a dit en résumant cette façon de concevoir notre économie nationale, le gouvernement perçoit seulement un tiers environ des revenus gouvernementaux mais il assume la moitié des dépenses gouvernementales. Les Canadiens demandent aujourd'hui à leur gouvernement national et à juste titre de promouvoir et de stimuler notre économie toute entière par le biais d'un nouveau programme énergétique.

J'ai parlé brièvement de la question des approvisionnements. J'ai touché un mot du rôle majeur des sociétés à contrôle étranger dans notre industrie pétrolière. J'ai aussi mentionné les revenus auxquels le gouvernement national a renoncé dans le but de promouvoir l'épanouissement de notre industrie pétrolière canadienne.

A notre avis, il est temps maintenant pour tous les Canadiens de bénéficier des avantages économiques découlant de nos ressources énergétiques, y compris les avantages techniques et industriels connexes. Mais avant de réaliser ces avantages, nous devons redevenir propriétaires et maîtres de tout notre secteur énergétique. C'est pourquoi le gouvernement fédéral est maintenant engagé dans une restructuration fondamentale de notre industrie pétrolière et gazière. Il s'est fixé trois objectifs, résumés brièvement comme étant: premièrement, une participation canadienne d'au moins 50 p. 100 dans la